

FOLIO 12

SMCTOM DE NONTRON

2025/0011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GERAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donnée pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

**Objet : Délibération portant créations d'emplois
et mise à jour du tableau des effectifs au 15/04/2025****Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu des nécessités de service, il convient de renforcer les effectifs du **service de collecte de la collectivité**.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 15/04/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

FOLIO 13

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Exécution du circuit de collecte en qualité de conducteur de la benne à ordures ménagères, avec respect du code de la route et de toutes les consignes de sécurité,
- Surveillance des risques liés à la circulation, à la collecte et au déchargement,
- Enlèvement et collecte des déchets ménagers et assimilés ou ceux issus de la collecte sélective jusqu'au lieu de transfert, en qualité d'agent de collecte, sur le territoire de la collectivité.
- Vérification des déchets collectés, refus de ceux non conformes aux normes de tri et identification des dépôts sauvages,
- Entretien, suivi et nettoyage du matériel de collecte

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 15/04/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Enlèvement et collecte des déchets ménagers et assimilés ou ceux issus de la collecte sélective jusqu'au lieu de transfert, en qualité d'agent de collecte, sur le territoire de la collectivité.
- Surveillance des risques liés à la circulation, à la collecte et au déchargement,
- Vérification des déchets collectés, refus de ceux non conformes aux normes de tri et identification des dépôts sauvages,
- Entretien, suivi et nettoyage du matériel de collecte

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- De modifier et mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 15/04/2025 pour intégrer les créations demandées et les mouvements de personnel intervenus.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Tableau des emplois Permanents au 15/04/2025

EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire de service	Fonctions
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00	Responsable de la gestion administrative du personnel
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	C	2	0 1	35h00 35h00	Responsable de la gestion comptable Chargée d'accueil
Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	21h00	Secrétaire comptable et administrative
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3		
Agent de maitrise Ppal	C	6	2	35h00	Chauffeur
			1	35h00	Coordonnatrice collecte
			1	35h00	Responsable des services techniques
			1	35h00	Conducteur véhicules poids lourds
			1	35h00	Agent de déchèterie
Agent de maitrise	C	4	1	35h00	Chargée de communication
			1	35h00	Responsable d'Atelier
			1	35h00	Chauffeur
			1	35h00	Agent de déchèterie
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	C	3	2	35h00	Eboueur
			1	35h00	Agent de déchèterie
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	8	3	35h00	Agent de déchèterie
			1	35h00	Conducteur de véhicules poids lourds
			2	35h00	Conducteur-ripeur
			0	35h00	Agent de déchèterie

FOLIO 14

			0	35h00	Agent de collecte
Adjoint technique territorial	C	15	5	35h00	Conducteur-riptideur
			3	35h00	Agent de déchetterie
			4	35h00	Agent de collecte
			1	35h00	Chauffeur
			1	35h00	Conducteur de véhicules poids lourds
			0	35h00	Conducteur-riptideur
Contractuel - Adjoint technique territorial	C	3	0	35h00	L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique
FILIERE TECHNIQUE		39	33		
EMPLOIS PERMANENTS		43	36		

Tableau des emplois non Permanents au 15/04/2025

EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire de service	Contrat
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	0		
Contrats de droit public		1	0		CDD
Contractuel – Adjoint Administratif	C	1	0	35 h	L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique
FILIERE TECHNIQUE		13	3		
Contrats de droit public		10	3		CDD
Contractuel - Adjoint technique	C	6	3	35 h	L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique
Contractuel – Adjoint technique	C	4	0	35 h	L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique
Contrats de droit privé		3	0		CDD
Contractuel – Emploi aidé		3	0	35 h	Dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences)
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS		14	3		

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

- **Adoptent** les propositions de créations d'emplois présentées ci-dessus,
- **Approuvent** le tableau des effectifs à compter du 15/04/2025 comme présenté ci-dessus,
- **S'engagent** à voter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les différents emplois, à tous les budgets des services du SMCTOM de NONTRON au chapitre 012,
- **Donnent** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS

